

Les droits de la personne : au cœur de la vie

Dix suggestions activités pédagogiques pour célébrer la

Déclaration universelle des droits de l'homme

Table des matières

Introduction	1
1. Qu'est-ce qu'une personne ?	3
2. Qu'est-ce qu'un droit ?	5
3. L'arbre des droits de la personne	7
4. La carte des droits de la personne dans notre communauté	8
5. Les carrés des droits de la personne	10
6. Comparaison de documents sur les droits de la personne	13
7. Amnésie	15
8. Le visage humain des droits de la personne	17
9. Créer une communauté axée sur les droits de la personne	19
10. La censure et la liberté de presse	21
Annexe <i>Déclaration universelle des droits de l'homme</i> (version abrégée)	23

«Ne doutez pas qu'un petit groupe de citoyens réfléchis et engagés puisse changer le monde. C'est même le seul moyen qui ait jamais fonctionné.»

Margaret Mead

Introduction

Ces activités en éducation aux droits de la personne ont été conçues selon une approche axée sur les participants, dans l'esprit même de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Notre vœu à cette occasion : que vous et votre communauté puissiez vous approprier la *Déclaration*.

«Les droits de la personne : au cœur de la vie» veut encourager une meilleure compréhension et susciter plus d'engagement et de participation à l'éducation aux droits de la personne, ainsi qu'à la défense et à la promotion de ces droits. Venez commémorer avec nous tout ce qui a déjà été accompli et joignez-vous à nous pour relever les défis qui nous attendent!

1. Qu'est-ce qu'une personne?

Description

Les participants discutent ensemble les qualités qui définissent une personne et les conditions nécessaires pour assurer la protection et le plein développement de ces qualités. Ils arrivent à comprendre les notions de la dignité humaine et de l'intégrité d'un être humain.

Personnes visées

Élèves du 2^e cycle du niveau primaire

Matériel requis

Une copie de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, des grandes feuilles de papier, marqueurs

Durée

45 minutes

Déroulement

1. Écrivez les mots « PERSONNE » et « DROITS » au haut du tableau ou de la feuille mobile. Sous le mot « PERSONNE », tracez un cercle ou la silhouette d'un être humain. Demandez aux participants de donner spontanément des qualités qui définissent une personne et écrivez les mots ou les symboles à l'intérieur de la silhouette. Par exemple : « intelligence », « empathie ».
2. Demandez aux participants ce qui est nécessaire, d'après eux, pour assurer la protection, l'amélioration et le plein développement des qualités d'une personne. Dressez la liste de ces réponses à l'extérieur du cercle ou de la silhouette et demandez aux participants de les expliquer. Par exemple : « éducation », « amitié », « famille aimante ».
3. Discussion
 - Que faut-il pour être une personne à part entière? En quoi cela diffère-t-il de « vivoter » ou de « survivre »?
 - Selon cette liste, de quoi a-t-on besoin pour vivre avec dignité?
 - Qu'arrive-t-il lorsqu'une personne, un groupe ou un gouvernement essaie de priver quelqu'un de l'un des éléments essentiels à sa dignité en tant que personne?

- Qu'arriverait-il si vous deviez renoncer à un de ces besoins de la personne?
4. Expliquez que tout ce qui est à l'intérieur du cercle ou de la silhouette renvoie à la dignité humaine, à l'intégrité d'un être humain. Tous les éléments qui figurent à l'extérieur du cercle ou de la silhouette représentent les éléments essentiels à la dignité humaine. Les droits de la personne sont fondés sur ces éléments essentiels.
 5. Lisez les lignes suivantes, tirées de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, et expliquez que ce document établit la norme du comportement des êtres humains les uns envers les autres pour assurer le respect des droits de chacun :

«[...] la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde [...]»

Préambule
Déclaration universelle des droits de l'homme

et

«Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.»

Article 1
Déclaration universelle des droits de l'homme

2. Qu'est-ce qu'un droit?

Description

En lien avec l'exercice précédent et à partir de l'article 2 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, les participants arrivent à élaborer une définition d'un droit.

Personnes visées

Élèves du 2^e cycle du niveau primaire

Matériel requis

Une copie de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, des grandes feuilles de papier, marqueurs

Durée

45 minutes

Déroulement

1. En petits groupes ou tous ensemble, rassemblez des suggestions spontanées de définition des droits de la personne et notez ces possibilités au tableau ou sur des feuilles mobiles. Essayez d'en arriver à un consensus et réécrivez votre définition au propre sur une feuille séparée.

2. Écrivez ce qui suit au tableau :

«Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés... sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.»

Article 2
Déclaration universelle des droits de l'homme

et

«Tous les droits de l'homme sont universels, indissociables, interdépendants et corrélés.»

Conférence mondiale sur les droits de l'homme
Vienne, 1993

- Que veut-on dire par *universels, indissociables, interdépendants et corrélés*? Demandez aux participants de rechercher ces termes dans un dictionnaire ou d'en discuter en petits groupes.

3. Retournez à l'exercice précédent pour consulter la définition des qualités qui définissent un être humain. Écrivez les termes « SURVIE », « DIGNITÉ HUMAINE » et « PRIVILÈGES » sur une autre feuille ou sur une autre partie du tableau. Discutez de la signification de ces termes.

4. Placez chacune des qualités nécessaires au plein développement de l'être humain, provenant de l'activité précédente, sous une de ces trois rubriques. Par exemple, l'éducation est-elle nécessaire à la survie? À la dignité humaine? L'éducation est-elle un privilège?

5. Discussion

- Les droits de la personne devraient-ils comporter uniquement ce dont une personne a besoin pour survivre? Pourquoi?
- Les droits de la personne devraient-ils aussi comporter des choses que vous avez classées comme des privilèges? Pourquoi?
- Dans le monde, certaines personnes n'ont que ce qui est nécessaire à leur survie alors que d'autres ont des privilèges. Cette situation est-elle juste?
- Peut-on faire quelque chose pour rendre plus égale la répartition de la dignité humaine? Devrait-on faire quelque chose? Si oui, comment et qui devrait le faire?

3. L'arbre des droits de la personne

Description

Les participants travaillent ensemble à créer une image qui les aidera à définir les droits et les besoins de la personne.

Personnes visées

Élèves du 2^e cycle du niveau primaire

Matériel requis

Une copie de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, des grandes feuilles de papier, marqueurs

Durée

45 minutes

Déroulement

1. Demandez aux participants, répartis en petits groupes, de dessiner un arbre sur une grande feuille de papier.
 - Écrivez sur l'arbre, sous la forme de branches, de feuilles, de fleurs et de fruits, les droits de la personne qui sont nécessaires, à votre avis, pour que tous les êtres humains puissent vivre dans la dignité et la justice.
 - L'arbre des droits de la personne a besoin de racines pour grandir et fructifier. Donnez des racines à votre arbre et donnez à chaque racine une étiquette qui représente les choses qui font fructifier les droits de la personne. Par exemple, un système d'éducation universel, le principe de la primauté du droit, un public bien informé, etc.
2. Lorsque les dessins sont terminés, demandez à chaque équipe de présenter son arbre et de justifier les points qui le composent.
3. Établissez une correspondance entre les branches, feuilles, fleurs et fruits et des articles de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Écrivez le numéro de l'article correspondant à côté de chaque élément.
4. Identifiez les droits qui sont d'un intérêt particulier pour vous et votre collectivité.

Si vous le désirez, exposez les arbres dans la salle d'atelier, à l'école, dans le centre communautaire, etc.

4. La carte des droits de la personne dans notre communauté

Description

Les participants travaillent ensemble à dessiner la carte de leur communauté ou de leur école, à identifier et diagnostiquer les droits associés à différents aspects de cette communauté ou de cette école et à faire un plan d'action pour améliorer la situation des droits dans leur milieu.

Personnes visées

Membres des organismes communautaires
Élèves du 2^e cycle du niveau primaire, du 1^e et 2^e cycles du secondaire

Matériel requis

Une copie de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, grandes feuilles de papier, marqueurs

Durée

45 minutes

Déroulement

1. Divisez les participants en petits groupes et demandez-leur de dessiner une carte de leur ville ou de leur quartier. Ils doivent inclure l'endroit où ils vivent, les grands centres de services publics, les lieux de culte et d'autres endroits importants pour la communauté.
2. Lorsqu'ils ont terminé leur travail, demandez-leur de l'examiner du point de vue des droits de la personne. Quels droits de la personne sont associés aux différents endroits indiqués sur la carte? Par exemple, un lieu de culte peut être associé à la liberté de pensée, de conscience et de religion, une école peut être associée au droit à l'éducation, etc. Les participants doivent aussi relever les numéros des articles correspondants de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et les écrire près de l'endroit approprié sur la carte.
3. Demandez à chaque groupe de présenter sa carte à l'ensemble du groupe et de résumer son analyse des droits de la personne dans la communauté.
 - Y a-t-il certaines portions de la carte où il existe une forte concentration de droits? Comment cela s'explique-t-il?

- Y a-t-il des portions auxquelles ne correspondent que peu de droits, sinon aucun? Pourquoi?
- Y a-t-il des articles de la *Déclaration des droits de l'homme* qu'on semble appliquer particulièrement bien dans la communauté? Pourquoi? Y a-t-il des articles de la *Déclaration des droits de l'homme* qui en sont absents? Comment expliquez-vous cette situation?
- Lesquels des droits mentionnés sur la carte sont des droits civils et politiques? Lesquels sont des droits économiques, sociaux et culturels?

4. Discussion

- Y a-t-il des endroits dans la communauté où on ne respecte pas les droits de certaines personnes? Lesquelles?
- Y a-t-il des endroits dans la communauté où des personnes ont posé des gestes ou posent actuellement des gestes visant à protéger les droits de la personne ou à empêcher des violations de se produire?
- Quelles mesures pourriez-vous proposer pour ajouter des droits à la carte de votre communauté et à sa réalité de tous les jours?

5. Les carrés des droits de la personne

Description

En collaborant avec des membres du groupe comme sources d'information, les participants obtiennent une réponse pour autant de carrés que possible et écrivent ces réponses dans chaque carré.

Personnes visées

Membres des organismes communautaires
Élèves du 2^e cycle du secondaire

Matériel requis

Des copies du tableau ci-inclus, crayons

Durée

45 minutes

Déroulement

1. En utilisant des membres du groupe comme sources d'information, obtenez une réponse pour autant de carrés que possible et écrivez ces réponses dans chaque carré. Donnez à chaque participant la possibilité de proposer une réponse.

Un droit de la personne	Pays où les droits de la personne sont violés	Document proclamant les droits de la personne	Exemples de droits qui sont niés à d'autres	Pays où on prive les gens de leurs droits à cause de leur race, de leur couleur ou de leur origine ethnique
Organisation qui défend les droits de la personne	Film sur les droits de la personne	Artiste de la chanson qui aborde le thème des droits de la personne	Droit que vos parents n'avaient pas, mais que vous avez maintenant	Pays où la situation des droits de la personne s'est aggravée récemment
Le type de violation des droits de la personne qui vous dérange le plus	Livre sur les droits de la personne	Droit qui est quelquefois nié aux femmes	Droit que tous les enfants devraient avoir	Pays où la situation des droits de la personne s'est améliorée récemment
Droit de la personne qui n'a pas encore été obtenu par tout le monde dans notre propre pays	Droit de la personne dont jouit tout le monde dans notre pays	Un défenseur des droits de la personne dans un autre pays	Un défenseur des droits de la personne dans notre pays	Ce que vous pouvez faire pour défendre les droits de la personne

2. Discussion

- Quels ont été les carrés les plus faciles à remplir? Les plus difficiles? Pourquoi?
- Dans quels carrés les réponses sont-elles à l'échelle mondiale? nationale? locale ou communautaire?
- Pouvez-vous faire correspondre certains des carrés à des articles de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*? À la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec?

- Lesquels de ces droits sont liés à des droits civils et politiques? À des droits économiques, sociaux et culturels?
- Ajouteriez-vous des carrés à cette activité? Lesquels?

6. Comparaison de documents sur les droits de la personne

La *Déclaration universelle des droits de l'homme* et la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec

Description

Les participants apprennent les similarités et les différences entre la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec.

Personnes visées

Membres des organismes communautaires
Élèves du 2^e cycle du secondaire

Matériel requis

Des copies du tableau ci-inclus, crayons

Durée

45 minutes

DROIT	<i>Déclaration universelle des droits de l'homme</i>	<i>Charte des droits et libertés de la personne</i> du Québec	Devrait être garanti par tous les gouvernements
1. Liberté de la presse			
2. Abri adéquat			
3. Absence de torture et de traitement inhumain			
4. Liberté de religion			
5. Droit à la propriété			
6. Droit à l'éducation			
7. Nourriture suffisante			
8. Soins de santé suffisants			

9. Propreté de l'air et de l'eau			
10. Droit au travail			

Déroulement

1. Demandez aux participants de partager leurs réponses avec le groupe.
2. Discussion
 - Les participants ont-ils été surpris par certains éléments? Si oui, expliquez.
 - Quels droits ajouteriez-vous à la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (si vous jugez nécessaire d'en ajouter, bien sûr)?
 - Quels droits ajouteriez-vous à la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec (toujours si nécessaire)?
 - Comment expliquez-vous que certains droits économiques, sociaux et culturels mentionnés dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* ne soient pas inclus dans la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec?
 - À votre avis, quelles sont les responsabilités des gouvernements pour garantir certains droits à leurs citoyens? Quelles sont les limites de cette responsabilité, s'il y en a? Par exemple, un gouvernement doit-il compter parmi ses responsabilités la faim ou le fait que des gens soient sans abri? Si oui, y a-t-il des limites à ce que l'on peut faire?

7. Amnésie

Description

Les participants font connaître des personnalités qui se sont illustrées par leurs réalisations dans le domaine de l'avancement des droits de l'homme et lient leur contribution aux articles de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

Personnes visées

Cet exercice peut s'appliquer à tout milieu, à tous les âges

Matériel

Bandeaux et cartons de personnalités connues, exemples : Nelson Mandela, Mahatma Gandhi, Martin Luther King, Rogoberta Menchu, Rosa Parkes, etc. et copies de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, version abrégée

Durée

45 minutes

Déroulement

1. L'exercice consiste à faire deviner à un participant ou une participante, le personnage qu'il ou elle personnifie. Demandez un volontaire. La personne s'assoie devant le groupe. Vous placez le bandeau autour de sa tête. Le nom est visible à tout le monde sauf elle. Elle ne connaît pas son identité, car « elle a de l'amnésie ».
2. La personne pose des questions qui lui permettront d'identifier le nom qu'elle porte sur le front. L'assemblée ne doit répondre que par oui ou non. Le type de questions permises peut porter sur le genre du personnage, son origine ethnique, sa provenance géographique etc.

Des questions possibles sont :

- Est-ce que je suis un homme? une femme?
 - Est-ce que je viens de l'Amérique du nord? De l'Amérique du sud? De l'Asie? De l'Afrique? etc.
 - Est-ce que je suis encore vivant? Est-ce que j'ai vécu au 20^{ième} siècle? Au 19^{ième} siècle?
3. Lorsque la personne qui porte le bandeau aura identifié le personnage, regardez ensemble les réalisations accomplies en lien avec les articles de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

Mise en garde

Lorsque la personne sera assise, circulez le carton en montrant le nom du personnage. Prenez garde de ne pas souffler la réponse lors de sa lecture. Lisez en silence.

Suites possibles de l'activité

- Projet de recherche sur la biographie du personnage
- Visionnement de films portant sur la vie du personnage
- Projet/exposition/collage de photos
- Création d'une pièce de théâtre à présenter lors du 10 décembre, la Journée internationale des droits de l'homme

8. Le visage humain des droits de la personne

Description

Les participants utilisent leur capacité d'expression créatrice pour illustrer un article de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

Personnes visées

Membres des organismes communautaires
Élèves du 2^e cycle du secondaire

Matériel requis

Copie de la Déclaration universelle des droits de l'homme, papiers, crayons, peinture

Durée

45 minutes

Déroulement

1. Individuellement ou en petits groupes, les participants choisissent un article de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* qu'ils jugent particulièrement important. Il peut s'agir d'un droit dont ils jouissent déjà, qui leur est nié ou qu'ils veulent défendre.
2. Créez :
 - une saynète, un monologue ou une pantomime ;
 - une illustration graphique, une affiche ou une murale ;
 - une chanson ;
 - une danse ;
 - une présentation parlée ou un poème : quatrain, sonnet, vers libres ou haïku ;
 - une publicité commerciale ;
 - la « peinture en direct » ;
 - un jeu ;

- une improvisation théâtrale.

N.B. La création ne doit pas révéler le numéro de l'article qu'elle illustre.

3. Quand les projets sont complets, demandez à chaque groupe de présenter sa création. Les autres participants doivent deviner quel article de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* est illustré. Une fois l'article identifié, on le lit à voix haute.

9. Créer une communauté axée sur les droits de la personne

Description

Les participants travaillent ensemble à élaborer une norme de comportement pour leur communauté, sous la forme d'une déclaration de droits ou d'une charte de droits.

Personnes visées

Membres des organismes communautaires
Élèves du 2^e cycle du secondaire

Matériel requis

papiers, crayons

Durée

45 minutes

Déroulement

1. Divisez les participants en petits groupes. Chaque groupe dresse une liste de dix droits de la personne dont tout le monde a besoin, à leur avis, pour vivre dans la paix et le respect. La liste doit être inscrite sur une feuille mobile, qui sera affichée une fois terminée.
2. Demandez à un représentant de chaque groupe de présenter sa liste. Essayez de regrouper l'ensemble des listes en une seule liste principale, en combinant des droits dont les significations sont rapprochées.
3. Reformulez la liste dans des mots appropriés aux membres du groupe (enfants, adolescents, personnes parlant une langue seconde, personnes parlant leur langue d'origine, etc.)
4. Présentez l'idée que chaque droit implique une responsabilité. Demandez à chaque groupe d'écrire un énoncé de responsabilité pour chaque droit de la liste principale. Demandez à chaque groupe de présenter ses énoncés de responsabilité comme à l'étape 2. Demandez à l'ensemble du groupe de choisir l'énoncé de responsabilité qu'il préfère et insérez-le sous chaque droit de la liste.

5. Une fois que cela est fait, demandez à chaque participant de considérer les raffinements suivants.
- Ces droits sont-ils dans le meilleur ordre possible? Sinon, refaites-en l'ordre.
 - Peut-on simplifier ou clarifier la formulation pour en faciliter la compréhension?
 - Quel droit précis est représenté par chaque point? Insérez le numéro de l'article correspondant de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.
 - La liste est-elle complète? Quels droits pourrait-on ajouter?
 - Le processus d'établissement de la liste était-il démocratique? Tout le monde a-t-il eu son mot à dire dans sa création?
 - Donnez un nom à cette liste.
 - Expliquez que les droits évoluent, mais que c'est là un bon point de départ. À intervalles réguliers, le groupe peut revenir à cette liste afin de vérifier si les normes qu'elle propose sont appliqués. Modifier au besoin.

10. La censure et la liberté de la presse

Description

Ce jeu de rôle amène les élèves à dégager des conclusions sur le sens de la liberté d'expression dans les sociétés démocratiques. Les élèves envisagent les conséquences de certaines formes de censure des médias écrits. En outre, ils ont l'occasion de discuter des limites à la liberté d'expression qui pourraient être acceptables dans une société démocratique. Il appartient à l'enseignant de déterminer dans quel contexte se déroulera l'activité, d'en suivre l'évolution, de susciter la discussion et d'aider les élèves à dégager des conclusions mûrement réfléchies. Au besoin, les élèves pourront demander à l'enseignant de leur donner des renseignements de base sur le thème abordé.

Cette activité peut mener à plusieurs autres : une recherche indépendante sur l'histoire de la liberté d'expression ou sur un sujet connexe; la visite d'un journaliste venu parler de la liberté de la presse; un débat sur les controverses entourant la liberté d'expression dans diverses sociétés, dont la nôtre.

Personnes visées

Élèves du 2^e cycle du secondaire

Matériel requis

- Plusieurs exemplaires d'un quotidien du jour
- Crayons marqueurs

Durée

30 minutes

Déroulement

1. À l'aide d'un marqueur, rayez chaque article ou publicité du journal qui parle en termes critiques ou défavorables d'une administration municipale, d'un gouvernement provincial ou du gouvernement fédéral.
2. À l'aide d'un marqueur, rayez chaque article ou publicité du journal qui parle en termes critiques ou défavorables d'un groupe social (un club, un syndicats, une association professionnelle, etc.).
3. À l'aide d'un marqueur, rayez chaque article ou publicité qui concerne un groupe indépendant de citoyens, formé pour mener une action pour ou contre une mesure sociale, économique ou politique actuelle.

4. À l'aide d'un marqueur, rayez chaque article qui concerne la religion ou les croyances religieuses.
5. À l'aide d'un marqueur, rayez chaque article ou publicité portant sur un groupe minoritaire.

Questions de suivi

Ces questions peuvent être débattues en plénière sous la supervision de l'enseignant ou par petits groupes de 4 à 6 élèves.

1. À votre avis, qu'est-ce qui est le plus important :
 - a) les articles et les publicités qui ont été rayés?
 - b) les articles et les publicités qui ne l'ont pas été? Justifiez votre réponse.
2. Quelle est la différence entre un gouvernement démocratique et un gouvernement non démocratique quant à leurs pratiques de censure? Pourquoi?
3. Pourquoi la liberté de parole et la liberté de la presse ont-elles tant d'importance dans une société démocratique?
4. Quelles sont les dispositions sur la liberté de parole et de la presse prévues dans la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec? Y a-t-il des dispositions sur ce sujet dans d'autres textes relatifs aux droits de la personne? Lesquels? Ces dispositions suffisent-elles à garantir les libertés? Pourquoi?
5. Y a-t-il des limites à la liberté d'expression? Quelles sont-elles ou que devraient-elles être?
6. Quelles controverses entourent actuellement la liberté de parole et de la presse dans notre société? Comment devrait-on les résoudre?
7. Quelle est la meilleure façon d'enseigner l'importance de la liberté de parole et de la presse dans notre société?

Annexe

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (version abrégée)

Article 1

Droit à l'égalité

Article 2

Interdiction de la discrimination

Article 3

Droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de la personne

Article 4

Interdiction de l'esclavage

Article 5

Interdiction de la torture et des traitements inhumains, cruels ou dégradants

Article 6

Droit à la reconnaissance de la personnalité juridique

Article 7

Droit à l'égalité devant la loi

Article 8

Droit à un recours devant les juridictions compétentes

Article 9

Interdiction des arrestations et des exils arbitraires

Article 10

Droit de faire entendre sa cause équitablement et publiquement

Article 11

Droit d'être présumé innocent jusqu'à ce que la culpabilité soit légalement établie

Article 12

Interdiction des immixtions arbitraires dans la vie privée, la famille, le domicile et la correspondance

Article 13

Droit de libre circulation à l'intérieur d'un État et droit de quitter un pays

Article 14

Droit d'asile en d'autres pays

Article 15

Droit à une nationalité et droit de changer de nationalité

Article 16

Droit au mariage et à la famille

Article 17

Droit à la propriété

Article 18

Liberté de pensée, de conscience et de religion

Article 19

Liberté d'opinion et d'information

Article 20

Droit de réunion et d'association pacifiques

Article 21

Droit d'accéder à des fonctions publiques et droit à des élections libres

Article 22

Droit à la sécurité sociale

Article 23

Droit à des conditions de travail satisfaisantes et droit d'affiliation syndicale

Article 24

Droit au repos et aux loisirs

Article 25

Droit à un niveau de vie suffisant

Article 26

Droit à l'éducation

Article 27

Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté

Article 28

Droit à un ordre social qui permette de donner effet à la Déclaration

Article 29

Les devoirs envers la communauté essentiels au libre et plein développement de l'individu

Article 30

Interdiction aux États et aux personnes d'agir de façon à détruire les droits ci-dessus

